

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ACTUALISATION**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSET

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.


**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président**

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider l'actualisation du tableau des effectifs ainsi proposée.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 572 le - 2 MARS 2012 Publication le - 5 MARS 2012 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte: 034-243400694-20120227-JMC 110193-DE Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET 34150 GIGNAC
---	---

**Vu pour être annexé à la délibération n° 572
Du Conseil communautaire du 27 février 2012,**



RAPPORT I-I : TABLEAU DES EFFECTIFS

ACTUALISATION

Depuis la création de la Communauté de communes, le tableau des effectifs a évolué avec la création de nouveaux postes afin de satisfaire aux besoins en recrutement et d'assurer l'évolution de carrière des agents de la collectivité. Parallèlement à ces créations de postes la suppression des postes vacants et obsolètes aurait du intervenir. Cependant la suppression des postes doit faire l'objet d'un avis du CTP mais la collectivité ne disposant pas de son propre CTP jusqu'en 2010, la procédure via le CTP départemental était lourde et les suppressions de postes n'ont jamais été effectuées. Il convient donc de procéder à une régularisation du tableau des effectifs afin que, conformément à la réglementation, il corresponde à la réalité des besoins de la collectivité. Je propose donc de redéfinir le tableau des effectifs et, sous réserve de l'avis favorable du CTP qui se tiendra le 24 février 2012, de :

1- Supprimer les postes obsolètes de la collectivité.

2- Fixer le tableau des emplois permanents de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de la manière suivante :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Rédacteur	2	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	23	35 h	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	1	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	35 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	17	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	18	35 h	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Assistant de conservation principal 2° classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique	1	15/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	12/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	9.25/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	8/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	5/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	3.75/20		
Assistant d'enseignement artistique	1	2/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	20		ASSISTANTS TERRITORIAUX SPECIALISES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	16/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	12/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	10/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	6.25/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	6/20		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	3/20		
Educatrice	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	

3- Dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, créer à compter du 1^{er} mars 2012 les emplois permanents suivants :

Filière médico-sociale :

- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,
- 1 poste d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps non complet 24/35^{ème},
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet,
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps non complet 30/35^{ème},
- 6 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière animation :

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Rédacteur	2	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	23	35 h	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	1	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	35 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	17	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	19	35 h	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 [°] classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique	1	15/20	
Assistant d'enseignement artistique	1	12/20	
Assistant d'enseignement artistique	1	9.25/20	
Assistant d'enseignement artistique	1	8/20	
Assistant d'enseignement artistique	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique	1	3.75/20	

Assistant d'enseignement artistique	1	2/20	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX SPECIALISES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	16/20	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	12/20	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	10/20	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	6.25/20	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	6/20	
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Educatrice principale	1	24/35	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice	3	35 h	
Educatrice	1	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	6	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	3	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION